

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, , M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra.

Absents :

M.DEHAENE Michel,
M.PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2021D157 - Développement économique et acquisitions foncières - ZA de la Rivière d'Or sur la commune de Merville – Acquisition des parcelles de l'ancienne gare de Merville à la SNCF.

Monsieur le Vice-Président expose :

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,
 Vu les articles L1311-9 et 1331-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis des Domaines du 6 juillet 2021,*

Dans le cadre de la compétence développement économique de la CCFL, la Communauté de Communes Flandre Lys a entamé des démarches de négociation avec la SNCF afin d'acquérir les parcelles de l'ancienne gare SNCF sur la commune de Merville fin 2019.

L'acquisition par la CCFL concerne les parcelles cadastrées ZN155, ZN151, ZN192, E2123, E169, E170 et E171 pour une superficie totale de 50 198m².

Le montant négocié est de 233 101€ soit un tarif d'environ 4,64€/m². L'avis des domaines en date du 6 juillet 2021 a validé ce montant. Ce montant intègre la dépollution de 2 merlons d'environ 775 m³ de la part de la SNCF, dépollution estimée à 71 600€.

Les frais et honoraires inhérents à ces acquisitions (notaire et géomètre par exemple) seront à la charge de la Communauté de communes Flandre Lys.

Détails des parcelles concernées :

Etat Parcellaire		
Référence Cadastreale	Surface cadastrale	Propriétaire
ZN155	5 026 m ²	SNCF
ZN151	922 m ²	
ZN192	15 m ²	
E2123	36 441 m ²	
E169	6 025 m ²	
E170	1 082 m ²	
E171	687 m ²	
TOTAL	50 198 m²	

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER l'acquisition des parcelles cadastrées ZN155, ZN151, ZN192, E2123, E169, E170 et E171, conformément aux dispositions exposées ci-dessus et au plan annexé,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20210928-2021D157-DE

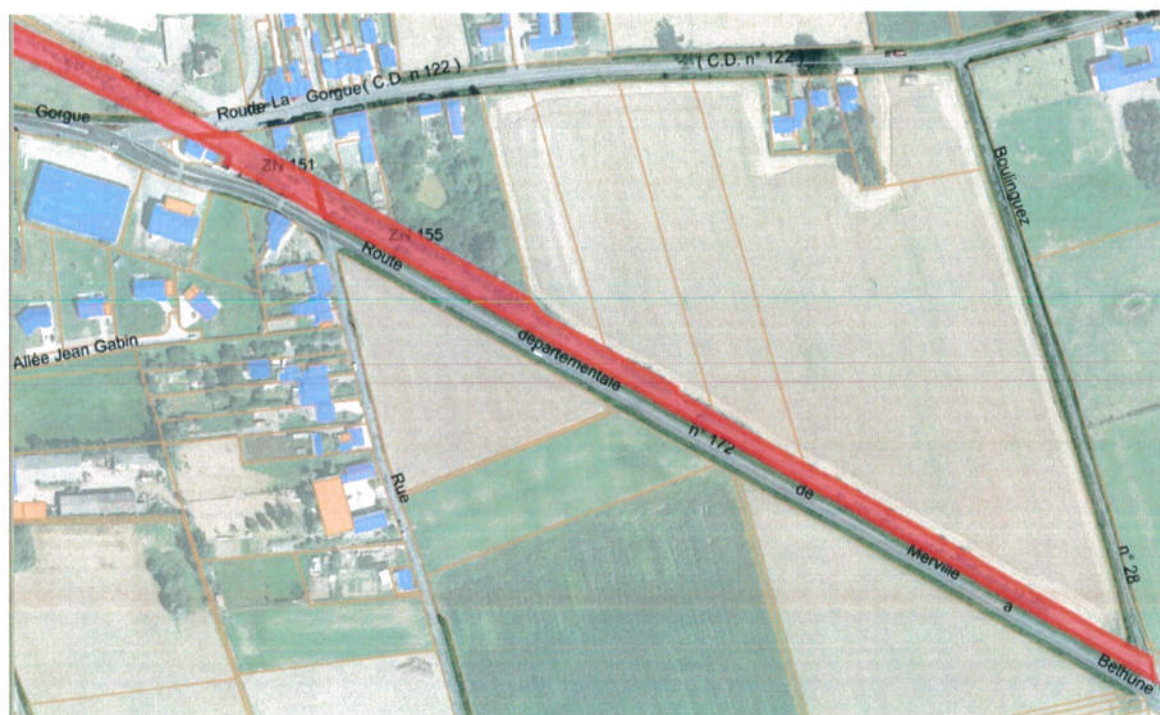
Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20210928-2021D157-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à la majorité (39 voix POUR, 1 abstention) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président
Jacques HURLUS

